

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 04-2019**

SÉANCE DU 5 JUIN 2019

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2019, 1^{ère} série
Crédit demandé : CHF 80'000.00**

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série.....	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	4
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité	5
4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2019, 1 ^{ère} série	5
5. Incidences sur le budget 2019	6
6. Communication	6
7. Conclusions.....	6

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 80'000.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquels ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...)
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2019, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Musées

Service administratif et technique DDGS : Remplacement d'un collaborateur suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

Vignes : Remplacement d'un collaborateur suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

Bâtiments scolaires : Remplacement d'une collaboratrice suite à une maladie de longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

Service social communal : Remplacement d'une collaboratrice suite à un congé maternité. Compensation partielle par la perte de gains.

Dépenses non engagées

Musées : Espace Ramuz, selon le préavis 13-2017. Les postes supplémentaires n'ont pas été intégrés dans le budget 2019 car le projet était suspendu suite à un recours. Ce dernier ayant été refusé, les travaux pourront débuter dès le mois de septembre 2019. Par conséquent, l'équivalent de 1.0 ETP devra être engagé dès le mois d'octobre 2019. Ce dernier sera réparti sur plusieurs postes qui auront pour mission d'établir une réflexion sur l'aménagement du Musée ainsi que son contenu ainsi que la surveillance des travaux et la gestion logistique.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	190'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-110'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel	CHF	80'000.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

512 – Bâtiments scolaires

Compte : 3141.01 Travaux de rénovation Domaines
Budget : CHF 304'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 88'000.00

L'UAPE « L'Appart » ouvert depuis la rentrée 2017 est situé dans le bâtiment Sud du collège des Alpes. Il est composé de deux surfaces non reliées d'environ 115 m2 chacune, l'une au Nord, l'ancienne salle du réfectoire des Alpes, l'autre au Sud, l'ancien appartement du concierge.

Après plus d'une année d'exploitation par la Fondation de l'enfance, constat est fait que ces deux surfaces séparées nuisent à une bonne organisation de la structure, compliquent le travail des équipes éducatives et limitent la capacité en places d'accueil.

Une étude visant à créer une ouverture dans le mur et permettre la liaison entre ces deux secteurs a été finalement effectuée par un mandataire en octobre 2018. Ce crédit supplémentaire se justifie par la nécessité et l'opportunité de pouvoir réaliser ces travaux en urgence durant la période des vacances scolaires d'été et la fermeture annuelle de la structure pour une remise à disposition des lieux à la rentrée du mois d'août 2019.

Ce crédit supplémentaire sera entièrement compensé par un prélèvement sur le fonds de rénovation des bâtiments.

3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires non engagés par Municipalité	CHF	88'000.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	0.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-88'000.00
		<hr/>
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses non engagées	CHF	0.00

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2019, 1^{ère} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2019 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	190'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	0.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	0.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	88'000.00
		<hr/>
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	278'000.00
Compensation par diminution de charges	CHF	0.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-198'000.00
		<hr/>
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	80'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				190'000	110'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</u>						
Collège Alpes - Ouverture liaison locaux	512	314101	304'600	88'000	88'000	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</i>				88'000	88'000	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2019 - 1ère série				278'000	198'000	0

5. Incidences sur le budget 2019

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2019 voté par le Conseil communal	169'369'300.00	155'842'800.00	-13'526'500.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2019	278'000.00	198'000.00	-80'000.00
Totaux	169'647'300.00	156'040'800.00	-13'606'500.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 04-2019 du 3 avril 2019,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 80'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner